

M.G.I. DIGITAL TECHNOLOGY
Société Anonyme au capital de 6.195.480 euros
4, rue de la Méridiennes – 94260 FRESNES
324 357 151 RCS Créteil

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 15 JUIN 2020

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nombre d'actions nominatives/au porteur	
Total	_____
Nombre de voix	

(Date limite de réception : voir Avis à l'actionnaire joint)

Désignation du titulaire des titres :

Nom ou dénomination :

Domicile ou siège social :

Propriétaire de :

actions nominatives, ainsi qu'il résulte d'une inscription desdits titres à son compte tenu par la Société, ou au porteur.

M _____,

Connaissance prise des documents annexés au présent formulaire et de l'avis inséré en fin de celui-ci, émet le vote suivant pour chacune des résolutions, dans l'ordre de leur présentation à l'Assemblée, étant précisé que toute abstention ou toute absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

Résolutions dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée générale du 15 juin 2020	Vote (ne cocher qu'une case par résolution)		
	Pour l'adoption	Contre	Abstention
1 ^{ère} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le soussigné déclare que la formalité suivante prévue par l'article R 225-85 alinéa 1^{er} du Code de commerce, a été respectée, savoir l'inscription des actions dans les comptes tenus par la société émettrice ou dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire deux (2) jours ouvrés jours avant la réunion.

Fait à _____

Le _____ **2020**

Signature

Rappel des dispositions de l'article R225-77 du Code Commerce :

La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de trois jours à la date de la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court prévu par les statuts. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.